

Les trois partenaires augmentent de 32,7%: 10% pour tous plus contribution spéciale de 250 000 \$?

AVIS PUBLIC



PROMULGATION

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté les règlements suivants lors de sa séance du 12 novembre 2001;

RÈGLEMENT N° R-900-2000-4

Amendement au règlement R900-2000 « Circulation et stationnement » tel qu'amendé (arrêts obligatoires, passage pour piétons, transport public)

RÈGLEMENT N° 227-4

Amendement au règlement 227 « Les colporteurs » tel qu'amendé (coût de la licence)

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à la Place de la Mairie, sise au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À PRÉVOST ce 16^e jour du mois de novembre deux mille un, conformément à l'article 362 de la Loi sur les cités et villes.

Réal Martin, directeur général et greffier

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 309, TEL QU'AMENDÉ

Lors de la séance tenue le 9 novembre 2001, le conseil de la Ville de Prévost a adopté par résolution et conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de règlement suivant :

Projet de règlement 309-6 :

AMENDEMENT RÉGLEMENTATION D'URBANISME 309

TEL QU'AMENDÉE (Résidences supervisées - pente de rue)

Le règlement projeté vise à :

- Ajouter des normes d'aménagement relatives aux résidences supervisées;
- Modifier les dispositions relatives aux pentes de rue.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 3 décembre 2001 à 18 h 30** à la Mairie de Prévost, située au 2870 boulevard Labelle à Prévost. La dite assemblée de consultation sera tenue par le conseil sous la présidence de monsieur le maire.

Au cours de cette assemblée, des explications sur le projet et les conséquences de son adoption seront données et toute personne et organisme qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre.

Le projet de règlements est présentement disponible pour consultation au service d'urbanisme à la Place de la Mairie.

DONNÉ À PRÉVOST, ce 16^e jour du mois de novembre deux mille un.

Réal Martin

Directeur général et greffier

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 310, TEL QU'AMENDÉ

Lors de la séance tenue le 12 novembre 2001, le conseil de la Ville de Prévost a adopté par résolution et conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de règlement suivant :

Premier projet de règlement 310-54: habitations multifamiliales - Clos-Prévostois

Le règlement projeté vise :

- Créer la zone C-245 à même les zones P-238 et H-244;
- Autoriser dans la nouvelle zone C-245, les commerces de détail et de service de voisinage et léger;
- Créer la zone H-246 à même les zones H-234 et H-244;
- Autoriser dans la nouvelle zone H-246 les habitations unifamiliales, multiples et multifamiliales;
- Diminuer la zone H-238;

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 3 décembre 2001 à 18 h 30** à la Mairie de Prévost, située au 2870 boulevard Labelle à Prévost. Ladite assemblée de consultation sera tenue par le conseil sous la présidence de monsieur le maire.

Au cours de cette assemblée, des explications sur les projets et les conséquences de leur adoption seront données et toute personne et organisme qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre.

Les projets de règlements sont présentement disponibles pour consultation au service d'urbanisme à la Place de la Mairie.

DONNÉ À PRÉVOST, ce 16^e jour du mois de novembre deux mille un.

Réal Martin

Directeur général et greffier

Seul un expert en comptabilité parviendrait à décoriquer les prévisions budgétaires de l'année 2002 de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord.

D'une part, les revenus passent de 2 921 860 \$ à 3 340 560 \$, soit une augmentation de 14,3%, tandis que d'autre part, Piedmont, Ste-Anne-des-Lacs et Prévost devront globalement payer 32,7% en guise de répartitions pour leur service de police.

On prévoit que la répartition aux municipalités membres augmente de seulement 10%; ainsi Piedmont paiera 263 668 \$ au lieu de 239 698 \$, Ste-Anne-des-Lacs 242 453 \$ au lieu de 220 412 \$ et Prévost 706 144 \$ par rapport à 641 960 \$ l'an dernier.

Mais, les mêmes municipalités se partageront en outre une contribution spéciale de 250 000 \$, en accord avec le pour-

centage de la Régie qu'elles détiennent; or, comme Prévost représente 58,27% du poids de la Régie, une somme de 143 175 \$ sera versée par cette ville.

Les dépenses de fonctionnement de la Régie de police: +11,9%

Encore plus géniales les prévisions de dépenses de fonctionnement, puisque le budget global passe de 2 828 760 \$ à 3 164 160 \$, soit une augmentation acceptable de 11,9%

Faits saillants du budget 2002

Selon Monsieur Claude Boyer, président de la Régie, le budget 2002 présente un équilibre entre les revenus et les dépenses.

Il note une baisse des revenus et des dépenses de 85 000 \$ pour le prêt du directeur de police à la ville de Sainte-Adèle et au ministère de la Sécurité publique.

Il prévoit une augmentation de 14,7% de la masse salariale des policiers et la Régie entend prendre fermement le virage axé sur la police communautaire dont un agent désigné aux relations communautaires.

Finalement, le président indique que la Régie mettra sur pied un comité d'aide aux jeunes qui sera formé des élus, des représentants des différents organismes et du personnel de la Régie en vue d'établir un plan d'action et s'assurer d'une bonne coordination des événements (toxicomanie, délinquance) et support aux maisons des jeunes.

Trois projets mis de l'avant par les administrateurs de la Régie de police de la Rivière-du-Nord

La Régie a annoncé son intention de mettre en place un comité aviseur formé d'élus pour analyser la mise en place des conditions requises par la Loi pour fournir un service de Niveau 1. Un budget de 10 000 \$ sera consacré à ces travaux.

La Régie souhaite également évaluer les coûts d'opérations reliés aux services de la Cour municipale de Sainte-Adèle et de ses procureurs ce qui représente une dépense de plus de 100 000 \$. On présume que ce comité analysera également la qualité des revenus engendrés

par les diverses amendes imposées par la Cour.

La Régie créera trois postes de préposés à l'application des règlements municipaux, soit un pour la Municipalité de Saint-Hippolyte, un pour le territoire de la Ville de Prévost et un pour couvrir le territoire de

Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs et Sainte-Marguerite-Estérel.

Un budget de 100 000 \$ sera affecté à ces opérations. Ces employés seront appelés à intervenir sur ces territoires respectifs pour répondre aux nombreuses requêtes des citoyens, qui ne relèvent pas nécessairement de la compétence des policiers. (Ex: nuisance, aboiments, empiètement de rue, ventes de garages et autres).

La ligue adulte de soccer à Prévost

Une première année couronnée de succès

Pierre Gaudreau

Après avoir vérifié en début de saison l'intérêt des parents de nos jeunes joueurs de soccer à s'inscrire dans une ligue adulte, nous avons décidé d'aller de l'avant considérant la réponse positive reçue. Ainsi, au-delà de nos prévisions, plus de 50 adultes, hommes et femmes se sont inscrits et la saison a débuté en juin. Le fait de ne pouvoir utiliser le nouveau terrain est venu compliquer notre début de saison, ce qui nous a obligés à jouer quelques parties sur une moitié de terrain réglementaire. Mais, la situation s'est rétablie avec l'aménagement du terrain du Parc de la Rivière-du-Nord par la municipalité en cours de juin. La patience

des joueurs et des organisateurs a été récompensée.

Le taux de participation a été très élevé tout au long de la saison qui s'est terminée le 12 octobre dernier. Les parties ont eu lieu le vendredi soir jusqu'à la fin août et, faute d'éclairage, elles ont été déplacées le dimanche matin en septembre et octobre. La saison s'est terminée par un souper qui a regroupé plus de 20 joueurs et joueuses vendredi soir le 19 octobre. Selon les commentaires reçus, les succès de cette première saison s'expliquent par le climat chaleureux et amical qui s'est rapidement développé entre les joueurs. On nous a aussi dit que l'objectif de se doter d'une ligue récréative où toutes

et tous auraient la chance de participer, peu importe leur niveau, a largement été atteint. Pour l'arbitrage, nous avons demandé à des jeunes en processus de formation pour devenir arbitres et cette formule a été intéressante. Ces jeunes ont beaucoup aimé l'expérience et ont sûrement pris beaucoup d'assurance devant les tentatives de nos adultes "d'influencer" leurs décisions.

Nous pouvons vous annoncer déjà que l'expérience se poursuivra l'année prochaine et que les adultes de la région seront à nouveau sollicités pour se joindre à tous ceux et celles qui souhaitent revenir après un repos hivernal bien mérité.

À la saison prochaine